COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Convention « Action Cœur de Ville »

« Action Cœur de Ville » poursuit sa lancée à Revel

Vendredi 14 septembre à 11h30, la ville de Revel, seule lauréate du département de Haute-Garonne, a signé avec ses partenaires la convention cadre du dispositif national « Action Cœur de Ville ».

Aux côtés de la ville de Revel et de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois, les partenaires signataires de la convention sont :

- l'Etat
- la Région Occitanie
- l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)
- le Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- Action Logement
- l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie
- les Voies Navigables de France (VNF)
- le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais

Ils s'engagent à accompagner le territoire dans les projets qui visent à renforcer ses fonctions de centralité et revitaliser le cœur de ville ainsi que d'autres secteurs à enjeux comme Saint-Ferréol.

Coeur de Ville à Revel : un programme qui avance, étape par étape

Lauréate en avril dernier, la ville a d'ores et déjà engagé un travail opérationnel en organisant l'équipe projet et en actant avec ses partenaires les cinq principaux axes d'intervention :

- axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
- axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré
- axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- axe 5 : fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Le projet de convention cadre, qui traduit et décline ces axes de travail, a été soumis et validé en juillet dernier au comité régional d'engagement, présidé par le préfet de région Occitanie.

Ce sont près de vingt projets qui ont d'ores et déjà été identifiés et programmés, allant de la restructuration des espaces publics du centre-ville, à l'aménagement d'une base nautique à Saint Ferréol en passant par la réhabilitation d'une ancienne chapelle à vocation associative…

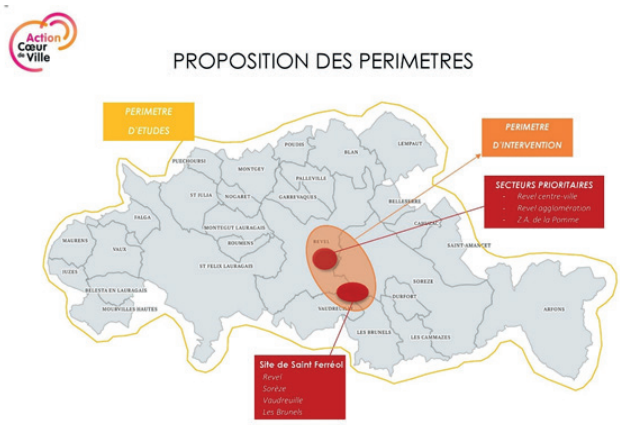

Revel entre désormais dans une nouvelle phase du programme dite d'initialisation d'une durée maximale de 18 mois. Elle consiste notamment à la réalisation d'une étude stratégique d'intervention avec un fort enjeu sur l'amélioration de l'habitat et la valorisation du commerce et des espaces publics.

Les conclusions de l'étude permettront le lancement de nouveaux investissements dans le cadre de la phase dite de déploiement des actions (2019-2022).

Un programme complémentaire au dispositif Bourg-Centre de la Région
Revel a été la première commune de Haute-Garonne à candidater au dispositif Bourg-Centre, lancé par la Région en 2017 pour accompagner les projets de revitalisation sur le territoire d'Occitanie. Les axes d'intervention définis dans le Contrat Bourg-Centre et la Convention « Action Cœur de Ville » de Revel sont communs, pour une intervention coordonnée de l'Etat et de la Région.

Quelques actions concrètes : focus sur trois projets d'envergure

De nombreux projets, déjà engagés par la ville de Revel, s'inscrivent dans les objectifs du dispositif « Action Cœur de Ville » :

- la réhabilitation d'un bâtiment à usage associatif afin de soutenir les associations qui œuvrent à développer la formation qualifiante aux métiers d'art
- le lancement d'une étude d'aménagement des berges et abords du bassin de Saint Ferréol qui vise à élaborer un projet de valorisation patrimonial et paysager autour d'un pôle touristique majeur et emblématique du canal du Midi (base de loisirs)
- la redynamisation du centre-ville de Revel afin de prendre en considération les problématiques qui concernent les centres-villes et qui relèvent d'enjeux multiples : économiques, fonctionnels, identitaires, patrimoniaux et environnementaux.

Contacts

Léa Girod
Directrice de projets
« Action Cœur de Ville »
lgirod@mairie-revel.fr

Mairie de Revel
20, rue Jean Moulin
31250 Revel
www.mairie-revel.fr
Ville.de.Revel
mairie@mairie-revel.fr